



Strasbourg, le 29 juin 2020

CDL-EL-PV(2020)001
Or. angl./fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

68^e RÉUNION
DU CONSEIL DES ELECTIONS DEMOCRATIQUES
En ligne
Le 15 juin 2020 à 15 h. 30

RAPPORT DE REUNION

1. Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il figure dans le présent document.

2. Turquie – remplacement de candidats élus et de maires

M. Carozza souligne que les rapporteurs reconnaissent la menace terroriste dans le sud-est de la Turquie et les implications de la tentative de coup d'État du 15 juillet 2016 ; cependant, toutes les mesures prises en réponse doivent respecter les règles juridiques pertinentes et être proportionnées à l'objectif poursuivi. De l'avis des rapporteurs, les décisions prises par le Conseil suprême des élections et le ministère de l'Intérieur de la Turquie dans le cadre des élections locales de 2019 étaient incompatibles avec certains principes fondamentaux de la démocratie, à savoir le respect de la libre expression de la volonté des électeurs et des droits des élus, ainsi que l'État de droit. Plusieurs membres du Conseil expriment leurs préoccupations concernant la situation actuelle de la démocratie locale en Turquie et leur soutien aux recommandations incluses dans le projet d'avis.

Le Conseil approuve le projet d'avis sur le remplacement de candidats élus et de maires en Turquie (CDL-AD(2020)011).

3. Contentieux électoral

M. Holmøyvik et Mme Pabel rappellent les discussions précédentes sur le projet de rapport et les amendements qui ont suivi. Les notes de bas de page ont été complétées et mises à jour. Des révisions mineures – corrections de références à la législation nationale et, s'il est rendu d'ici là, références à l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'Homme dans l'affaire *Mugemangango*, seront apportées dans le document avant sa soumission à la session plénière d'octobre 2020 pour adoption.

Le Conseil approuve le projet de rapport sur le traitement du contentieux des élections (CDL-EL(2020)004).

4. Utilisation des technologies numériques et élections : projet de principes

M. Vargas Valdez explique que le projet de principes est basé sur les conclusions du rapport conjoint sur les technologies numériques et les élections qui a été adopté par la Commission de Venise en juin 2019 (CDL-AD(2019)016). Compte tenu de la complexité du sujet, les principes sont restés assez généraux et se sont concentrés sur certaines des principales préoccupations en la matière; ils peuvent être considérés comme un point de départ pour une réglementation plus concrète aux niveaux national et international. M. Barrett ajoute qu'il s'agit d'un sujet dynamique et que d'autres développements pertinents, par exemple au lendemain de la crise de Covid-19, peuvent être attendus, et pourraient être pris en compte dans les travaux futurs sur le projet. M. Rubio Nuñez attire l'attention sur divers avantages et préoccupations liés à l'utilisation des technologies numériques dans le cadre des élections. Le Conseil soulève plusieurs questions qui pourraient être approfondies, par exemple comment concilier le principe 3 (sur la suppression de contenus provenant de tiers) avec l'obligation imposée par certains États membres de supprimer le discours de haine; s'il est exact de considérer que la neutralité du réseau est la meilleure stratégie pour garantir un internet libre et ouvert et si le principe 4 (sur l'internet ouvert et la neutralité du réseau) devrait être reformulé afin de se concentrer davantage sur le contexte électoral; la question de la responsabilité des tiers (autres que les partis politiques, les candidats et les médias) et de la portée du projet de principes qui se concentre actuellement dans une large mesure sur les campagnes électorales. Une version révisée devrait être soumise à la prochaine réunion du Conseil.

5. Coopération avec l'OSCE/BIDDH

M. Shlyk rappelle que les deux institutions préparent deux avis conjoints qui seront remis aux autorités avant la session plénière d'octobre 2020, afin principalement de répondre aux agendas des parlements concernés; il s'agit des avis sur :

- le projet de loi sur l'élection des membres du parlement et des conseillers du Monténégro, suite à la demande de M. Branimir Gvozdenovic, vice-président du Parlement du Monténégro ;
- le projet de loi "sur le référendum pan-ukrainien", suite à la demande de M. Dmytro Razumkov, président de la Verkhovna Rada d'Ukraine.

Le BIDDH a par ailleurs fourni deux avis concernant la Pologne concernant la loi sur l'élection du président de la République.

M. Shlyk rappelle également que le BIDDH observera prochainement les élections en Serbie (21 juin 2020), en Pologne (28 juin 2020) et au Belarus le (9 août 2020) et procèdera à des missions d'évaluation des besoins en Croatie et Macédoine du Nord. Les missions d'observation évoquées le seront sous une forme restreinte du fait des contraintes liées à la COVID-19 et pour la même raison, le BIDDH a procédé à des missions d'évaluation des besoins à distance pour l'Islande et les Etats-Unis d'Amérique. Les missions d'observation des élections et d'évaluation des besoins de l'automne devraient reprendre sous un format classique.

M. Shlyk se félicite en outre de la participation de la Commission de Venise à la dernière réunion de la Déclaration de principes sur l'observation des élections et de la coopération à venir sur nombre d'avis et d'activités, notamment en Albanie.

M. Wienen informe le Conseil que le Congrès ne pourra observer les élections locales en Serbie et que les décisions d'observer les élections locales en Ukraine et en Bosnie-Herzégovine restent à prendre.

6. Activités depuis la dernière réunion

Voir le document ([CDL-EL\(2020\)003](#)). Le secrétariat précise que les avis sur les projets de lois électorales du Monténégro et de l'Ukraine devraient être envoyés aux autorités avant la prochaine session plénière, via la procédure d'urgence. Par ailleurs, les rapports sur le traitement du contentieux des élections et sur l'utilisation des technologies numériques et les élections seront soumis à la session plénière du mois d'octobre 2020 pour adoption. Enfin, le secrétariat rappelle la tenue de la prochaine (17^e) Conférence européenne des administrations électorales à Strasbourg, les 12 et 13 novembre 2020 et annonce la tenue en ligne des 3^e Entretiens scientifiques des experts électoraux, probablement début 2021.

7. Date de la prochaine réunion

Le Conseil fixe sa prochaine réunion au mercredi 7 octobre 2020 à 10 h.

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS**VENICE COMMISSION / COMMISSION DE VENISE****Members of the Council for Democratic Elections (CDE) / Membres du Conseil des élections démocratiques (CED)**

Mr Srdjan DARMANOVIC (apologised/excused)
Mr Ben VERMEULEN (apologised/excused)
Mr Oliver KASK (Chair/Président)
Ms Janine OTÁLORA MALASSIS (apologised/excused)

Substitute Members of the CDE / Membres suppléants du CED

Mr Richard BARRETT
Mr Eirik HOLMØYVIK
Ms Katherina PABEL
Mr Pere VILANOVA TRIAS

Other members of the Venice Commission / Autres membres de la Commission de Venise

Mr Paolo CAROZZA
Mr Rafael RUBIO NUNEZ
Mr José Luis VARGAS VALDEZ

Secretariat / Secrétariat

Mr Thomas MARKERT
Ms Simona GRANATA-MENGHINI
Mr Pierre GARRONE
Mr Gaël MARTIN-MICALLEF
Mr Michael JANSSEN

Experts

Mr Samuel DOMINIONI
Mr Alberto GUEVARA CASTRO
Mr Serhii KALCHENKO

PARLIAMENTARY ASSEMBLY / ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE**Members / Membres**

Mr Antonio GUTIERREZ, Committee on Legal Affairs and Human Rights/Commission des questions juridiques et des droits de l'homme
Mr Piero FASSINO, Committee on Political Affairs and Democracy/Commission des questions politiques et de la démocratie (apologised/excused)
Mr Tiny KOX, Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member States of the Council of Europe (Monitoring Committee)/ Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Substitute members / Membres suppléants

Sir Christopher CHOPE, Committee on Legal Affairs and Human Rights/Commission des questions juridiques et des droits de l'homme (apologised/excused)
Mr Corneliu Mugurel COZMANZIUC, Committee on Political Affairs and Democracy/Commission des questions politiques et de la démocratie (apologised/excused)
Mr Aleksander POCIEJ, Committee on the Honouring of Obligations and Commitments by member States of the Council of Europe (Monitoring Committee)/ Commission pour le respect des obligations et engagements des Etats membres du Conseil de l'Europe (Commission de suivi)

Secretariat / Secrétariat

Mr Chemavon CHAHBAZIAN

Mr Bas KLEIN

**CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES (CLRAE) / CONGRES DES
POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX (CPLRE)**

Members / Membres

Mr Jos WIENEN, Chamber of Local Authorities/Chambre des pouvoirs locaux

Mr Stewart DICKSON, Chamber of Regions/Chambre des régions

Substitute members / Membres suppléants

Mr Vladimir PREBILIC, Chamber of Local Authorities/Chambre des pouvoirs locaux
(apologised/excused)

Ms Rosaleen O'GRADY, Chamber of Regions/Chambre des régions (apologised/excused)

Secretariat / Secrétariat

Mr Adam DRNOVSKY

Ms Renate ZIKMUND

**DIRECTORATE GENERAL OF DEMOCRACY / DIRECTION GENERALE DE LA DEMOCRATIE
(DGII)**

OBSERVERS / OBSERVATEURS

ORGANIZATION FOR SECURITY AND COOPERATION IN EUROPE (OSCE)

Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR) / Bureau des institutions
démocratiques et des droits de l'Homme (BIDDH)

Mr Alexander SHLYK, Head of the Elections Department

EUROPEAN UNION / UNION EUROPEENNE

European External Action Service (EEAS) / Service européen pour l'action extérieure (SEAE)

European Parliament / Parlement européen

**INTERNATIONAL INSTITUTE FOR DEMOCRACY AND ELECTORAL ASSISTANCE
(INTERNATIONAL IDEA)**

INTERNATIONAL FOUNDATION FOR ELECTORAL SYSTEMS (IFES)

Ms Beata MARTIN-ROZUMIŁOWICZ, Director for Europe and Eurasia